

Information clients – Protection des données à caractère personnel

Comme vous le savez très certainement, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (ci-après le « *RGPD* ») est applicable dans l'Union européenne à compter du 25 mai 2018.

Dans ce cadre, la srl Flashletters (ci-après « *CheeseBOX* ») a initié le déploiement d'un programme de mise en œuvre du RGPD.

A travers le présent document, CheeseBOX entend vous fournir des informations claires et précises concernant les traitements des données à caractère personnel effectués dans le cadre de la relation contractuelle qu'elle entretient avec vous. L'objectif est de vous fournir l'assurance que la protection et la gestion des données se fera de manière adéquate et responsable dans le respect des dispositions légales en vigueur.

1.- CheeseBOX en sa qualité de responsable de traitement

CheeseBOX est amenée à traiter des données à caractère personnel relatives à vos employés ou dirigeants (notamment les contacts techniques et commerciaux), ce qui peut inclure en particulier mais de façon non limitative les informations de type : nom, adresse ou numéros de téléphone professionnels.

Dans ce cadre, CheeseBOX agit en qualité de responsable de traitement.

Le traitement de ces données à caractère personnel est indispensable à l'exécution du contrat et à l'activité de CheeseBOX, à des fins de communication entre les équipes, d'actions commerciales ou marketing.

En tant que responsable du traitement, CheeseBOX s'engage, en application des articles 24 et 25 du RGPD, à prendre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir l'application et le respect du RGPD.

2.- CheeseBOX en sa qualité de sous-traitant

Dans le cadre de l'exécution de son contrat, CheeseBOX agit en qualité de sous-traitant au sens du RGPD.

Le présent point a pour objet de définir les conditions dans lesquelles CheeseBOX s'engage à effectuer, pour votre compte – en votre qualité de responsable de traitement – les opérations de traitement de données à caractère personnel dans le cadre du/des service(s) faisant l'objet du contrat.

2.1.- Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

Le sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir des services dans le domaine de la photo, de la vidéo, des animations événementielles ou de field marketing.

2.2.- Obligations du sous-traitant vis-à-vis du responsable de traitement

Le sous-traitant s'engage à :

1. Traiter les données **uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s)** qui fait/ont l'objet de la sous-traitance ;
2. Traiter les données **conformément aux instructions** du responsable de traitement. Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en **informe immédiatement** le responsable de traitement ;
3. Garantir la **confidentialité** des données à caractère personnel traitées ;
4. Veiller à ce que les **personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel** en vertu du contrat :
 - S'engagent à respecter la **confidentialité** ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - Reçoivent la **formation** nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
5. Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de **protection des données dès la conception** et de **protection des données par défaut** ;
6. **Sous sous-traitance** : le sous-traitant peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « *le sous-traitant ultérieur* ») pour mener des activités de traitement spécifiques ;

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent document pour le compte et selon les instructions du responsable de traitement. Il appartient à CheeseBOX de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, CheeseBOX demeurera pleinement responsable devant le responsable de traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations ;

7. **Exercice des droits des personnes** : dans la mesure du possible, CheeseBOX doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des

données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

8. **Notification des violations de données à caractère personnel** : le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel directement après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente ;
9. **Aide du sous-traitant dans le cadre du respect par le responsable de traitement de ses obligations** : CheeseBOX aide le responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle ;
10. **Sort des données** : le sous-traitant s'engage à respecter le choix du responsable de traitement quant au sort des données (conservation et accessibilité à durée limitée, destruction ou renvoi) à l'issue de la prestation de service réalisée par le sous-traitant ;
11. **Registre des catégories d'activités de traitement** : le sous-traitant déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement ;
12. **Documentation** : Le sous-traitant met à la disposition du responsable de traitement la **documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations** et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

2.3. - Obligations du responsable de traitement vis-à-vis du sous-traitant

Le responsable de traitement s'engage à :

1. Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le sous-traitant ;
2. Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant ;
3. Fournir l'information nécessaire aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données ;

3.- Sécurité informatique et stockage des données

Les données détenues par CheeseBOX sont hébergées sur les serveurs sécurisés de Amazon Web Services qui respecte les droits et obligations imposées par le RGPD.

Afin de pouvoir vous informer des dernières nouvelles concernant nos services et produits, CheeseBOX utilise les services de SendGrid Inc. SendGrid, Inc. n'utilise pas les données de nos destinataires pour les transmettre à des tiers.

Les adresses e-mail de nos destinataires de newsletter sont stockées sur les serveurs de SendGrid aux Etats-Unis. SendGrid utilisent ces informations pour envoyer et évaluer les newsletters en notre nom. En outre, Sendgrid peut utiliser les données pour optimiser ou améliorer leurs propres services, par exemple pour l'optimisation technique de l'expédition et la présentation de bulletins ou à des fins économiques pour déterminer les pays d'où proviennent les destinataires.

SendGrid est certifiée sous le bouclier de protection des données « *Privacy Shield* » des États-Unis et de l'Union européenne et s'engagent ainsi à se conformer aux exigences de protection des données de l'UE.

CheeseBOX utilise le logiciel CRM de la SA de droit belge Teamleader, laquelle stocke les données dans un centre de données du cloud situé dans l'Union européenne et dès lors soumis aux obligations RGPD.

CheeseBOX utilise le logiciel Eventer de la SA de droit belge Eventer, laquelle stocke les données dans un centre de données du cloud situé dans l'Union européenne et dès lors soumis aux obligations RGPD.

*

*

*